



Paris, le mercredi 3 avril 2013

COMMUNIQUE DE PRESSE

Stratégie nationale pour la biodiversité : lancement de l'appel à reconnaissance SNB 2013

La biodiversité est tout particulièrement affectée par l'artificialisation croissante des milieux naturels, la surexploitation des ressources et la pollution. C'est pourquoi la France s'est dotée d'une Stratégie nationale pour la biodiversité (SNB) 2011-2020* qui a pour mission de **modifier en profondeur notre rapport à la nature** afin de préserver, restaurer, renforcer et valoriser la biodiversité au travers de son usage durable et équitable.

Fort du succès d'un premier appel à reconnaissance SNB lancé en mai 2012, qui avait permis de retenir 22 projets d'engagement volontaire émanant principalement des grandes entreprises, mais aussi du secteur associatif, des collectivités territoriales et du monde syndical, **le ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie lance officiellement ce jour un nouvel appel à reconnaissance des engagements volontaires pour la biodiversité.**

Au-delà de la valorisation de projets moteurs, cet appel à reconnaissance est l'occasion de **mobiliser l'ensemble des acteurs et de susciter de nouvelles adhésions à la Stratégie nationale pour la biodiversité** et plus largement de confirmer l'engagement renouvelé de la France et des acteurs de notre société en faveur de la biodiversité.

Comment se voir attribuer la reconnaissance SNB à un projet ?

Deux étapes sont nécessaires pour s'engager dans la mise en œuvre de la SNB:

- **adhérer à la Stratégie nationale pour la biodiversité** : les acteurs doivent signer « l'adhésion à la SNB » pour signifier leur adhésion à la vision, l'ambition, les orientations stratégiques, les objectifs et les principes de gouvernance de la SNB.
- **soumettre un projet d'engagement volontaire** : chaque acteur est invité à établir un programme d'actions pour la biodiversité et à le soumettre à l'évaluation du comité national de la SNB. En cas d'évaluation positive, le projet est « reconnu SNB » confortant ainsi la démarche du porteur de projet.

Pour déposer un dossier en ligne jusqu'au 31 mai 2013 :

<http://www.engagement-snb.developpement-durable.gouv.fr>

Pour retrouver les projets retenus lors des précédents appels à reconnaissance :

<http://www.developpement-durable.gouv.fr/Les-22-engagements-reconnus-SNB.html>



La Stratégie nationale pour la biodiversité (SNB) 2011-2020 fixe pour ambition commune de «préserver et restaurer, renforcer et valoriser la biodiversité, en assurer l'usage durable et équitable, réussir pour cela l'implication de tous et de tous les secteurs d'activité».

Cela s'entend dans tous les espaces dont la France est responsable, en métropole et outre-mer, mais également dans le cadre européen et international, là où la France peut contribuer à cette ambition, dans un esprit de solidarité planétaire.

Six orientations stratégiques réparties en vingt objectifs couvrent tous les domaines d'enjeux pour la société :

- Susciter l'envie d'agir pour la biodiversité
- Préserver le vivant et sa capacité à évoluer
- Investir dans un bien commun, le capital écologique
- Assurer un usage durable et équitable de la biodiversité
- Assurer la cohérence des politiques et l'efficacité de l'action
- Développer, partager, valoriser les connaissances

A ce jour, 312 organismes ont ainsi adhéré à la SNB : 122 associations et autres structures participant à la protection, connaissance ou éducation à l'environnement, 111 entreprises et organisations professionnelles, 46 établissements publics, 31 collectivités territoriales et 2 syndicats de travailleurs.